



aquensis sedis

27 octobre 2022

BULLETIN DE LA CHANCELLERIE DE L'ARCHEVÊCHÉ D'AIX-EN-PROVENCE

Bicentenaire de la bulle

LUD. DAVID

PARISIIS 1865

Paternae caritatis

Il y a 200 ans, le 6 octobre 1822, le Pape bénédicte Pie VII signait la bulle qui donna à notre diocèse sa configuration territoriale actuelle. Faire mémoire de cet événement est l'occasion d'éclairer le lien 'Eglise et territoire'. L'enracinement de l'annonce de l'Évangile dans des territoires se découvre dès l'épopée missionnaire racontée dans les Actes des Apôtres. Evoquer l'histoire du diocèse, pressentir l'enjeu de la pastorale paroissiale nous conduira à aborder quelques dimensions de la 'théologie du lieu'. Quelques-uns de ces jalons seront éclairés par des extraits d'articles du Père Christian Delabre, devenu notre nouvel Archevêque le 5 juillet.

SOMMAIRE

- 1 - Le diocèse p. 2
- 2 - Visages de la paroisse p. 3
- 3 - Théologie du lieu p. 4



1 - LE DIOCÈSE

Attesté en 475, le diocèse d'Aix devient métropolitain au concile de Francfort (juin 794).

1.1 - Évolution territoriale du diocèse (périodes moderne et contemporaine)

● A la veille de la Révolution,



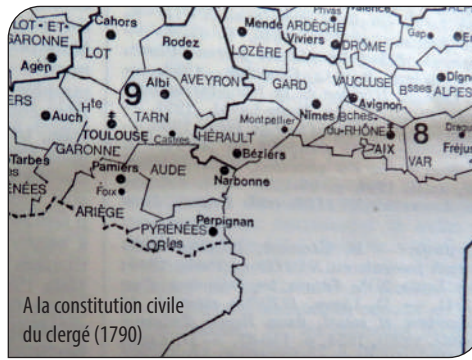
● A la veille de la Révolution,

L'article 1 du décret décide que : « Chaque département formera un seul diocèse, et chaque diocèse aura la même étendue et les mêmes limites que le département. » Le nombre de diocèse était de ce fait réduit de 130 à 83. Les évêques s'entourent de vicaires épiscopaux qui, avec les directeurs et supérieurs du séminaire diocésain, forment le « conseil » qui doit donner son accord pour les actes de juridiction en rapport avec le gouvernement du diocèse.

L'article 3 prévoit que : « Le royaume sera divisé en dix arrondissements métropolitains, dont les sièges seront Rouen, Reims, Besançon, Rennes, Paris, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix et Lyon. » Ces arrondissements métropolitains remplacent les 14 provinces ecclésiastiques (Archidiocèses) de l'Ancien Régime.

● Au Concordat de 1801

L'Archevêché d'Arles est incorporé à celui d'Aix par la constitution civile du clergé le 12 juillet 1790. Au concordat du 15 juillet 1801 (bulle *Qui Christ Dominici* du 29 novembre), cette situation est entérinée.



● Au projet de concordat de 1817

Cependant le concordat du 11 juin 1817 le rétablit (18 provinces) mais, non ratifié par le pouvoir civil, il n'entre pas en vigueur. Evêque de Soissons, M^{gr} Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, préconisé pour Arles n'y sera jamais installé et démissionnera en décembre 1820. La loi civile du 4 juillet 1821 intègre partiellement les révisions de diocèses, mais pas le rétablissement de celui d'Arles.

● La restructuration de 1823 : rétablit 30 sièges supprimés

Fruit de longues tractations commencées dès 1814, la bulle *Paternae Caritatis* de Pie VII (6 octobre 1822), en modifiant 30 diocèses, détache le territoire au nord de la Durance pour Digne, celui du département du Var pour le siège de Fréjus et celui de l'arrondissement de Marseille pour rétablir le diocèse homonyme. Elle unit par fusion l'ancien archidiocèse d'Arles.



La seule modification intervenue depuis est la cession au diocèse de Marseille de la paroisse de Belcodène (vers 1930-31). Le partage du bassin houiller de Provence entre les deux diocèses sera l'occasion d'une collaboration interdiocésaine jusqu'à l'extinction des mines.

1.2 - Vie des diocèses de France depuis le début du 20^e siècle :

● Créations et partitions

La création du diocèse de Lille en 1913 (détaché de Cambrai) ouvre une nouvelle période. Pie XII crée deux diocèses sans territoire, le Vicariat aux Armées en 1952, la Prélature de la Mission de France en 1954. Après Vatican II, l'on tente de distinguer les parties ouvrières des parties rurales de plusieurs diocèses en créant les sièges de St Etienne (1971, détaché de Lyon), Le Havre (1974, détaché de Rouen) et Belfort (1979, détaché de Besançon).

● La restructuration PLM

Au sortir du concile, c'est surtout le réaménagement des 3 aires métropolitaines majeures qui va concentrer l'attention.

a) Paris

Avec le Cardinal Veillot et M^{gr} Renard, la restructuration des départements de la région parisienne va provoquer la partition des diocèses de Paris, Meaux et de Versailles et la création des diocèses d'Evry-Corbeil, Nanterre, St Denis en France, Créteil et Pontoise en 1966.

b) Lyon

Venu de Versailles à Lyon, le Cardinal Renard va concrétiser le projet antérieur de restructuration de la région lyonnaise : modification des limites des diocèses de Belley et Viviers, évêques auxiliaires résidentiels à St Etienne, Roanne et Vienne. Le projet n'aboutira pas complètement : si le diocèse de St Etienne est créé en 1971, les 2 autres évêques auxiliaires résidentiels partiront en 1988-89 (Cardinal Decourtray). Créée en 1967, la zone pastorale interdiocésaine de Vienne sera arrêtée en septembre 2006 (M^{gr} de Kérimel).

c) Aix-Marseille

Quant à la zone Aix-Marseille, c'est l'industrialisation du 'golfe de Fos' dans les années 1960-70 qui va stimuler la réflexion pastorale : 3,5 millions d'habitants sont attendus autour de l'Etang de Berre. Mais le miracle va tourner au mirage : le choc pétrolier de 1973 aidant, usines et population ne s'installent pas au rythme prévu. Le projet de restauration du diocèse d'Arles et de création de sièges à Salon et Martigues est donc abandonné.

● L'heure de regroupements ?

Rattachée en 1860 à la France, la Savoie garda longtemps ses petits diocèses. Pré-cédée d'une union *'in persona episcopi'* (1961), l'union *'aeque principaliter'* date de 1966. L'ancien nonce M^{gr} Baldelli envisageait l'éventua-

lité d'un regroupement de diocèses après la refonte des provinces, finalisée en 2002. L'on a déjà évoqué le sort de la zone pastorale de Vienne en 2006. En 2018, Miquelon est revenu aux lointaines sources de la Rochelle. Dans notre pays où 80% de la population habite 20% du territoire, où certaines régions connaissent un exode démographique, mais aussi un déclin de la pratique religieuse, de l'effectif sacerdotal et des finances, l'antiquité du siège épiscopal risque de ne pas suffire à le pérenniser : après les regroupements de paroisses, le tour des diocèses ? L'heure a déjà sonné en Espagne et au Canada...

1.3 - L'enjeu du territoire

Le Concile Vatican II (*Christus Dominus* 11) propose une définition du diocèse : *Un diocèse est une portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbytèrium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.*

Les éléments déterminants sont une population, un clergé, une vie religieuse, des ressources et une tradition spirituelle. Le même décret conciliaire fixe les nouveaux critères de délimitation des territoires : CD 22 à 24.

1.4 - L'« évolution du trait de côte »

Sous ce terme pudique se cachent une réalité présente, la montée des eaux, et une réalité à venir, pour notre région, la submersion des 'terres basses'. Située sous le niveau de la mer, la Camargue est une zone particulièrement vulnérable puisqu'à l'altitude s'ajoutent l'affaissement du sol sableux et le délabrement des digues après le ralentissement de la production saline (2006).



La couleur bleu ciel indique les zones dont l'altitude est inférieure au niveau de la mer.



La Camargue avec une montée des eaux de 2m (soit 1 m de plus que le niveau ac-

tuel de la mer). La submersion des terres touche le sud d'une ligne Port Saint Louis - Mas Thibert - Arles - Saliers-Aigues Mortes.

Perspective à 2040/2100 selon l'hypothèse de variation climatique retenue. Source des cartes : NASA - 2017



Beauduc : un village, une digue rompue...



2 - VISAGES DE LA PAROISSE

2.1 - Signification : visage de l'Église une sainte catholique apostolique

La paroisse n'est pas d'institution divine – comme le sont la papauté et l'épiscopat – mais d'origine ecclésiastique. C'est une institution produite par l'histoire. Sa pérennité atteste de sa nécessité. Mais par sa nature, elle est sujette au changement. Cependant, elle demeure la base fondamentale du principe territorial pour l'évangélisation, comme en témoigne déjà St Paul dans les Actes des Apôtres.

Son nom même (*para-oikos*) indique sa vocation : la maison et ce qui est autour, ce qui rassemble dans la maison, ce qui attire. La finalité de la paroisse est d'être la maison de la famille de Dieu. Aujourd'hui, elle est un point de repère stable pour la vie des personnes dans une société en mutations. Elle est un visage de l'Église en son Mystère et ses 4 notes, qui donnent l'ecclésiologie de la paroisse.

● **Apostolique** : c'est là que la vie et la Parole de Dieu du Christ est transmise du Christ

par les Apôtres, leurs successeurs et leurs collaborateurs. C'est le lieu où l'on participe à la tradition des Apôtres, à la mission apostolique. Le prêtre est le témoin et le garant de l'apostolicité autant que président de la communauté (*in persona Christi capitis / in nomine Ecclesiae*). Dans le contexte du foisonnement d'initiatives, de responsabilités, le prêtre garantit que ce qui est vécu est dans la tradition de l'Église, c'est-à-dire la fidélité à l'Évangile. La paroisse est une cellule de l'Église, du diocèse. Elle ne peut être centrée sur elle-même, mais sur l'Église diocésaine et universelle. Le lien est assuré en particulier par le ministère ordonné.

● **Une** : chargée de manifester l'unité du plan de Dieu sur la famille humaine, la paroisse en offre une réalisation certes partielle mais réelle, par les différents liens de synthèse entre vie et mission, entre personnes et communauté. L'unité du territoire sert l'engagement commun dans la mission de l'évangélisation, dans une certaine durée. L'unité humaine du peuple existe en raison de l'histoire et de la géographie locales. Le ministère ordonné a la responsabilité de manifester et de servir l'unité comme cohésion et non uniformisation.

● **Catholique** : on perçoit cette dimension de l'universel à travers la qualité de la communion. Cinq indicateurs peuvent aider à la discerner. Le premier est l'attention aux personnes : la paroisse n'est pas une juxtaposition hétéroclite d'anonymes mais une communion de personnes singulières. Le second critère est la diversité sociale et culturelle intégrée dans l'union spirituelle, se distinguant d'un clonage ou d'une cooptation sélective, donc excluante. Le 3^e est la communion effective de charismes divers, une attention à la grâce, aux dons faits par Dieu à chacun. Le 4^e indicateur est la réalisation concrète de l'universel par l'accueil de tous, chacun arrivant avec son histoire, avançant à son rythme et participant à sa mesure : c'est la grâce spécifique de la paroisse. Quant au 5^e, c'est l'attention à l'Église universelle, à la variété de ses visages, et à l'écoute de son pasteur, le Pape.

● **Sainte** : l'Église n'est ni un club, ni une association de bienfaisance. Elle est l'Église de Dieu, sainte de la sainteté de Son fondateur qu'elle est chargée de communiquer. Sa mission est de faire « *connaître, aimer et servir Dieu* ». Deux indicateurs permettent de vérifier la vérité du chemin : d'une part la capacité à écouter Dieu ensemble et à vivre de Lui (« *Dieu au cœur de la vie de la paroisse* »), et d'autre part la capacité à engendrer à la sainteté, à la fidélité à l'Évangile, à l'engagement dans des vocations particulières.

Le Credo donne les notes stables de l'Église, la paroisse va exprimer des réalisations historiques aux articulations variables mais au visage réel.

2.2 - Brève histoire de la paroisse en France

● L'origine des paroisses en Gaule/France s'ancre aux confins des 4^e et 5^e siècles. L'Évêque

ne peut plus tout faire : l'église épiscopale es-saïme, avec des succursales d'abord péri-ur-baines puis rurales, desservies par des prêtres du 2^e rang. En sont témoins St Martin et Grégoire de Tours mais aussi St Césaire d'Arles, qui organisent des pôles missionnaires, déconcentrés de l'église cathédrale.

● Au 9^e siècle se déploie la réforme carolin-gienne : alors que les cadres sociaux se délittent, la paroisse devient l'unité sociale et territoriale de référence. L'autonomie s'accroît par relâche-ment du lien à l'autorité diocésaine. Le principe territorial de la pastorale se fixe par le quadril-lage systématique du terrain. Débutent aussi la réglementation de la pastorale en paroisses.

● Au 11^e siècle, la réforme grégorienne affronte la féodalité : face aux dérives des pou-voirs des laïcs, bénéfices et *cura animarum* (fi-nances et service spirituel) sont réservés aux clercs. Les interventions épiscopales sur les pa-roisses s'effectuent grâce aux statuts synodaux et aux visites pastorales.

● Nous voici au 16^e siècle. La réforme tridentine se donne pour objectif de raviver la vie religieuse. La paroisse est perçue comme l'organe essentiel de la pastorale : « *un clocher, une paroisse, un curé, un peuple* ». Ce schéma va durer jusqu'à la fin du 20^e siècle. L'on insiste sur la résidence des curés, l'obligation du caté-chisme. Après la crise révolutionnaire, la recons-truction religieuse de la France se fait, par le concordat de 1801, grâce à la forte institution-nalisation juridique de la paroisse.

● Le 20^e siècle va voir l'évolution puis la disparition de la 'civilisation paroissiale'. En 1905, il y a 40.000 paroisses pour 36.000 communes. La vie paroissiale s'articule autour de la liturgie et de la catéchèse (enfants, missions...) puis évolue vers la 'centrale d'œuvres'. La France va devenir un lieu de recherches, d'expérimentations : mou-vement pour la vie commune (abbés Compère, Chalve...), mouvement missionnaire (Père Mi-chonneau), sociologie religieuse (chanoine Bou-lard). Au début des années 1960, 60.000 prêtres s'occupent de 42 millions d'habitants. Avec la montée du consumérisme, l'on s'achemine vers la paroisse 'libre-service'. Plus que le concile Va-tican II, le choc de la crise de civilisation de mai 1968 va impacter progressivement mais pro-fondément la 'civilisation paroissiale' jusqu'à re-mettre en cause son existence. L'urbanisation a modifié la répartition de la population sur le ter-ritoire mais aussi et en profondeurs, les modes de vie : Dieu semble devenu absent de la moder-nité. Et la 'fille aînée de l'Eglise', qui 'cuisait le pain de la chrétienté' (Paul VI) en 1963, va subir un 'effa-cement' progressif du paysage social (Emmanuel Todt, 'la nouvelle France' 1982-1988). A partir de ces mêmes années 1980 va s'affirmer, en par-ticulier grâce aux communautés nouvelles, une nouvelle pratique de la paroisse, comme 'pôle communautaire et missionnaire'.

La crise sanitaire du covid-19 est encore trop proche pour que nous puissions en mesurer l'impact exact dans les mentalités mais elle marque certainement un palier dans l'abandon du 'libre-service' pour le 'pôle missionnaire'.

2.3 - Paroisse et territoire

Quels sont les critères pour faire évoluer le territoire des paroisses, pour regrouper des clochers ? Le chancelier n'a pas connaissance de critères 'officiels'. De ce qu'il a pu apercevoir et comprendre, voici la synthèse, en termes de critère-contenu-indicateur.

● Un 1^{er} critère serait évidemment spiri-tuel. Sur un territoire donné (proximité géogra-phiq ue et cohérence humaine du bassin de vie), y a-t-il une communauté chrétienne ? Comment cette communauté est-elle « *l'Eglise qui célèbre et qui prie* », selon l'expression du rapport Cof-fy (1973) ? Deux indicateurs sont intéressants : celui des Messes et de la participation, celui des conseils et de leur activité.

● Un 2^d critère tout aussi évident serait missionnaire : comment la communauté est-elle « *l'Eglise en mission* » et, plus précisément, en mission d'évangélisation car « *l'Eglise n'existe que pour évangéliser* » (Paul VI) ? A nouveau deux indicateurs : la catéchèse des enfants et la for-mation permanente des adultes.

● Un 3^e critère serait certainement pasto-ral : la communauté engendre-t-elle à la foi, en particulier pour les grandes étapes de la vie : Baptêmes, Mariages, Obsèques ? L'indicateur des statistiques paroissiales doit nécessaire-ment être affiné pour ne pas faire illusion, en distinguant les résidents effectifs (locaux) des personnes extérieures fraternellement ac-cueillies.

● Avec le 4^e critère, nous arrivons dans le réalisme matériel et financier. La communauté est-elle autonome ? C'est-à-dire assume-t-elle ses charges ? Y a-t-il une proportion entre ses dépenses et ses ressources ? Finalement, ne vit-elle pas 'sur la solidarité diocésaine', com-prenons 'au-dessus de ses moyens' ? Indica-teur : l'équilibre.

● Le 5^e critère nous laisse les pieds bien par terre en étant immobilier. La commu-nauté dispose-t-elle de lieux - en bon état - pour célébrer (église), rassembler (salle paroissiale) et résider (presbytère) ? Indicateur : les bâti-ments.

2.4 - Aumôneries en « mi-lieu contraint »

En conséquence de la loi du 9 décembre 1905 qui sépare les églises de l'Etat, pour sauve-garder la liberté religieuse des personnes qui ne peuvent l'exercer du fait de contraintes impo-sées par l'Etat, sont organisées des aumôneries auprès des cinq instances suivantes : Armées, Collèges et lycées publics, Prisons, Hôpitaux, Maisons de retraite.

Une réglementation civile prévoit la des-serte par les cultes reconnus par la République. Dans notre diocèse, des aumôneries existent (avec plus ou moins de densité) auprès de ces différents établissements.

Bibliographie

✓ Histoire :

CHOLVY Gérard, la paroisse au vent de l'his-toire, 'Esprit et Vie' n. 16 (août 2000), pp 3-9.

CONSTANTIN, Histoire des paroisses du dio-cèse d'Aix, 3 volumes Makaire 1890-1911.

GADILLE J, article «France», DHGE XVIII, 1-157.

PALANQUE (dir.), Histoire du diocèse d'Aix-en-Provence, Beauchesnes 1972

✓ Restructurations :

ABBAL Elisabeth, Paroisse et territorialité dans le contexte français, Cerf 2016

CEF, « Documents Episcopat » :

- Mai 1993 : La paroisse. Fiches de réflexion

- Avril 2008 : L'Eglise en lieux et réseaux

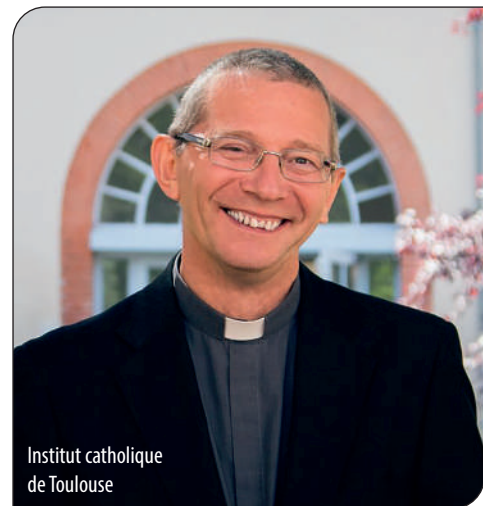
- Avril 2020 : Territoires et paroisses : enjeux pour l'Eglise et la société

3 - THEOLOGIE DU LIEU

Le lien entre Eglise et territoire est au cœur de plusieurs publications du Père Christian De-larbre, enseignant puis recteur de l'Institut ca-tholique de Toulouse, devenu notre Archevêque.

Selon la méthode des 'mots-clefs', souvent employée par le Pape François, nous emprun-ton à quelques-uns de ses articles de quoi nour-rir notre réflexion. Elle se présente comme un tableau pointilliste, donc sans épuiser le sujet.

Les références des textes cités sont toutes précisées en fin de séquence.



ANAMNESE

La détermination qui constitue le lieu d'Eglise est une détermination proprement théologique : le lieu de révélation du Seigneur. Ainsi des lieux saints bibliques (à la différence des lieux sacrés par la sacralité propre à l'espace lui-même, grotte, source, montagne, volcan, lac), mais tel le songe de Jacob, dressant des pierres là où le Seigneur s'est manifesté. De même des lieux saints chrétiens. Ils sont les lieux

de l'évènement Jésus-Christ manifesté dans le peuple rassemblé « en ce lieu » par l'Esprit Saint, autour de la proclamation de la Parole vivante, de l'Eucharistie, présence réelle du Seigneur, par le ministère apostolique. C'est-à-dire que leur sainteté ne procède pas du lieu lui-même (sa nature, sa localisation, sa géographie) mais de l'action de Dieu qui s'y réalise.

Ce qui introduit aussitôt à la dimension d'anamnèse des lieux chrétiens. Tout lieu d'Eglise est à la fois mémorial de l'action du salut, actualisation ici et maintenant de ce salut et ouverture eschatologique à la manifestation finale.

(DE 2020 p 72)

APPARTENANCE

Nous pourrions nous rappeler que les premiers écrits chrétiens emploient un vocabulaire de l'appartenance qui décrit leur communauté (sans que jamais ce terme ne soit présent), spécialement dans les quatre termes suivants :

- ✓ *Ecclesia*/l'assemblée,
- ✓ *Adelphos*/le frère, la fraternité,
- ✓ *Koinonia*/la communion,

✓ *Apostolos*/l'envoyé (comme Paul et Barnabé), qui porte témoignage (marturia) du Ressuscité et annonce l'Évangile mais est aussi serviteur (*diakonos*).

Un fidèle du Christ est appelé à grandir dans ces quatre domaines.

Ainsi nous pouvons repérer :

✓ Les « lieux manifestes » où *l'ecclēsia* se rassemble. Ce sont les lieux où les fidèles trouveront l'accès aux sacrements, se réuniront pour la Parole et l'Eucharistie, la formation et tout ce qui fait l'Eglise vivante. Lieu d'une expérience ecclésiale.

✓ En de nombreux endroits se réunissent des groupes concrets de fraternité, de prière, de partage de la Parole, de vie ecclésiale,

✓ La *koinonia* est la communion de réalités ecclésiales diverses dans leurs modalités, leurs buts, leurs aspirations. Des réseaux, des associations, des mouvements, des initiatives de tous types coexistent, chacun selon son appel et charisme, mais tous acceptant d'être « en communion »,

✓ Par le baptême et la communion, tous sont appelés à être des « disciples-missionnaires », envoyés. Parmi eux, certains (et en premier lieu les ministres et les envoyés en mission) sont des « envoyés de l'Eglise » pour servir la mission dans ses différentes expressions.

Une paroisse peut ainsi se décrire par un ou deux « lieux manifestes », par un réseau de petits groupes fraternels, par une communion plus ou moins riche mais diverse de réalités ecclésiales et par un ensemble de « disciples » envoyés missionnaires, spécialement les ministres ordonnés, les ministres institués et tous ceux explicitement appelés.

(DE 2020 p 67)

COMMUNION

Le principe de communion de l'Eglise est un élément essentiel de description de ce réseau. L'Eglise est une communion, cela se comprend par la communion de chacun des lieux à l'unique présence, à l'unique mystère se donnant à connaître. (...) Refuser cette communion blesse profondément la manifestation divine de ce lieu, c'est-à-dire concrètement : l'établissement de cette assemblée comme peuple de Dieu, l'authenticité de la proclamation de la Parole, la fidélité apostolique du ministère, l'Eucharistie nous plaçant en danger d'être condamné par sa célébration, davantage que sauvé. En effet, la célébration elle-même de l'Eucharistie nous établit en communion avec l'ensemble des eucharisties, puisqu'il y a qu'une seule eucharistie.

(...) Ce serait un malentendu de comprendre les lieux d'Eglise uniquement comme les lieux liturgiques et les sanctuaires dévolus à la célébration eucharistique. Au contraire, ce qui se joue théologiquement en ces « hauts lieux » que sont les sanctuaires eucharistiques polarise la vie chrétienne au sens où est « sanctuarisé » l'ensemble des lieux de vie du disciple du Christ.

L'ordre de la manifestation ne connaît pas en effet le tout ou rien : tout lieu qui participe, même partiellement, à cette manifestation appartient organiquement au réseau des lieux ecclésiaux. Ce sera l'ensemble des bâtiments paroissiaux, ce sera la maison et le lieu de travail, ce sera tout lieu où le Seigneur vient.

(DE 2008 p 16-17)

CONCILE

Le concile Vatican II a clairement centré l'ecclésiologie de *Lumen Gentium* sur la réalité de la manifestation du dessein de Dieu dans l'histoire du salut et l'Eglise définie comme sacrement de l'unité du genre humain et de l'union intime avec Dieu (LG 1) en est une expression doctrinale essentielle. L'Eglise est la manifestation du dessein de Dieu ici et maintenant dans l'histoire des hommes. Ce fondement doctrinal a valorisé la notion d'Eglise particulière (ou d'Eglise locale) ... (...) La réflexion théologique ne s'est pas réellement intéressée à l'importance de cette localisation pour elle-même, alors que la notion de lieu trouve sa dimension théologique dans cette compréhension fondamentale de la nature de l'Eglise comme manifestation du salut.

Par ailleurs, *Sacrosanctum Concilium*, *Lumen Gentium* et *Christus Dominus* déterminent les éléments constitutifs de l'Eglise, c'est-à-dire les conditions par lesquelles l'Eglise du Christ se manifeste réellement en un lieu. Ces conditions sont en réalité les lieux de la manifestation du Christ ressuscité et de sa présence dans l'assemblée convoquée, la Parole proclamée, l'Eucharistie et les sacrements célébrés, et dans la personne du ministre (SC 7). La réalité de ces quatre éléments détermine la qualification de l'Eglise particulière (ou locale) comme authentique manifestation de l'Eglise du Christ (SC 41, LG 26, CD 11). Mais ce qui est habituellement peu souligné est la localisation élémentaire et concrète

de chacun de ces éléments : ici et maintenant, en ce lieu, le peuple de Dieu est rassemblé, il entend la Parole et célèbre l'action de salut du Christ conduit par le ministère apostolique.

(DE 2008 p 17-18. Voir aussi DE 2020 p 70-71)

EGLISE DOMESTIQUE

Citons brièvement le travail et l'expérience de Benjamin Bravo, de Mexico, qui développe la notion d'Eglise domestique. B. Bravo note que cette '*Iglesia de casa*' peut prendre plusieurs formes et appeler plusieurs pastorales.

✓ Il propose ainsi l'Eglise domestique communauté ecclésiale de base, à la fois manière exemplaire de vivre l'Évangile dans le quotidien, et précieuse pour permettre aux plus pauvres ou aux plus modestes d'être acteurs dans l'Eglise.

✓ Puis l'Eglise domestique affinitaire, regroupant des personnes partageant une même culture, une même situation sociale ou une même génération.

✓ Ou l'Eglise domestique définie par une demande (parents d'enfants catéchisés, famille d'un malade),

✓ Et enfin l'Eglise domestique « religion populaire » qui se réunit à l'occasion d'un évènement, d'un rite, d'une coutume.

Une réflexion pastorale approfondie à partir de l'habitat des urbains engendre ainsi une attention particulière à des modes de vie ecclésiaux les plus proches de la « demeure des hommes », Eglise domestique ou foyer Eglise.

Ces brèves réflexions permettent d'ouvrir sous divers angles la pastorale à la réalité complexe de l'habitat urbain avec ses diverses manières de « demeurer dans le monde ».

(ICP 2015 p 77)

FRATERNITE

Si on entend le réseau dans le sens des nouvelles formes d'appartenance et de lien social, on mettra en question la localisation de l'Eglise en contestant qu'elle soit constitutive de la vie ecclésiale. Ne peut-il y avoir une Eglise « sans lieu » ? Les conditions de vie et la culture contemporaine ne mettent-elles pas gravement en question les lieux d'Eglise ?

A vrai dire, cette contestation du lieu n'est pas neuve, voici qu'elle est portée dorénavant par les réseaux ecclésiaux, et plus généralement par la diversité des appartenances ecclésiales. Jean Joncheray dresse une longue liste des diverses formes de regroupements constatés dans l'Eglise de France aujourd'hui et souligne la difficulté de faire se retrouver ces « publics » aux rythmes, attentes, modes de fonctionnement si divers. Dans ce contexte, il me semble que la réalité des lieux d'Eglise et leur fonction polarisante sont une dimension que l'Eglise ne doit pas perdre de vue, au risque sinon de perdre toute réelle communion.

En effet, l'appartenance par « réseaux » présente un réel danger pour l'Eglise, son unité

et son identité, tout comme l'appartenance par communauté d'élection présente un réel danger pour l'Eglise, son unité et son identité. Une compréhension théologique des lieux de l'Eglise nous renvoie à leur importance et soutient une réelle communion ecclésiale. Elle peut aider à écarter deux dangers : la supériorité de l'appartenance communautaire sur l'appartenance à l'Eglise entière, et le choix pour sa vie chrétienne de « lieux préférés », c'est-à-dire souvent « confortables », au détriment des lieux auxquels le Seigneur nous envoie. La réalité des lieux d'Eglise soutient au contraire la fraternité au nom du Christ comme véritable figure de l'appartenance ecclésiale, contre les tensions et les éclatements.

(DE 2008 p 17-18)

IMPERATIFS

Bien entendu la paroisse a mission d'annoncer l'Evangile, de rendre un culte à Dieu (sanctification), de constituer la communauté du salut... Ces *tria munera* pourtant ont eu tendance à se décliner à travers quatre impératifs pratiques, pour une part hérités de notre histoire paroissiale, pour une autre part conséquence de la nature même de la paroisse de « communauté de fidèles ». Quatre impératifs qui balisent (ou écartèlent) le ministère des curés et des fidèles engagés. On peut évoquer ces quatre impératifs comme suit :

- ✓ Le quadrillage territorial (on doit couvrir toute que toute la carte diocésaine par un maillage de paroisses...),
- ✓ L'attente communautaire (il faut faire communauté, être une communauté si possible fervente et fraternelle...),
- ✓ L'exigence missionnaire (il faut être « disciples-missionnaires »),
- ✓ Le « service public du religieux » (il faut bien faire les baptêmes, mariages, enterrements, premières communions...).

Ces exigences paraissent souvent contradictoires et occasions de souffrances pour les fidèles et les pasteurs : on se rêve « communauté missionnaire » et on s'épuise à quadriller un territoire et à maintenir une sorte de « service public » plus ou moins en perte de vitesse. (...) Les méthodes missionnaires (les fameux « cinq essentiels » que l'on trouve fréquemment dans la littérature pastorale actuelle) peuvent être d'un grand fruit pour revitaliser notre approche...

(DE 2020 p 66-67)

LIEUX ECCLESIAUX

Réduire la plupart des bâtiments églises soit à des lieux de rassemblement de la communauté locale, soit à des lieux d'enseignement est regrettable pour la vitalité ecclésiale. Le potentiel de tous les bâtiments églises s'accroît s'ils sont considérés comme autant de « sanctuaires ». Il faut comprendre par là qu'ils ne devraient pas servir seulement de centres pour la communauté des fidèles, mais comme signes adressés à tous que Dieu ne doit pas être oublié et qu'il manifeste son action de salut en ce lieu.

En effet, les lieux ecclésiaux témoignent des trois dimensions de la révélation de Dieu en notre temps et espace :

- ✓ ils témoignent d'abord de la mémoire de l'œuvre de Dieu accomplie une fois pour toutes en Jésus-Christ mais manifestée en ce lieu proche de nous dans l'histoire des croyants qui s'y sont tenus.
- ✓ Ils témoignent ensuite de l'actualité de la présence de Dieu dans nos cités, par la permanence de la prédication de l'Evangile, de la célébration des sacrements et de l'œuvre de Dieu dans l'existence des croyants d'aujourd'hui.
- ✓ Enfin, ils témoignent que ce monde n'est pas la figure ultime de notre destinée, et élargissent notre regard vers la Patrie céleste.

(DE 2008 p 13)

LIQUIDE

On notera l'importance de la relation de communion, sans doute l'enjeu prioritaire aujourd'hui au plan pastoral. Car il s'agit d'articuler la « liquidité » des usages de l'espace – pour reprendre une expression de sociologie employée en théologie pratique à propos de la mission paroissiale par Arnaud Join-Lambert – avec leur relation de communion, qui est essentielle à leur ecclésialité.

(DE 2020 p 75)

On peut retenir des réflexions pastorales récentes que la « liquidité sociale » se retrouve dans les formes de vie ecclésiale contemporaine. Ce n'est pas totalement nouveau. On connaît aussi depuis toujours en Eglise une vie ecclésiale de réseau, non attaché d'abord à l'inscription dans l'espace. Mouvements, congrégations en sont des exemples. Ces réalités organisées et qui ont trouvé avec le temps leur régulation de communion ecclésiale, sont aujourd'hui complétées par d'autres réalités plus « anarchiques » ou « liquides ». Leur horizontalité est bien plus marquée, tout comme leur fluidité et leur instabilité. (...) Ces réalités liquides sont à accueillir en des lieux, et les paroisses ont là une responsabilité singulière, un peu sur le modèle des pépinières d'entreprises.

(DE 2020 p 78-79)

MANIFESTATION

Fondamentalement, la densité théologique de la notion de lieu est exprimée dans l'ecclésiologie de *Lumen Gentium* où l'Eglise est de l'ordre de la manifestation du salut, ainsi de sa sacramentalité, exprimée dès LG 1. L'Eglise du Christ se donne réellement à connaître en un lieu, ce qui fonde l'Eglise locale ou particulière. Des éléments constitutifs de l'Eglise du Christ en un lieu sont les « critères d'ecclésialité » bien connus.

(DE 2020 p 70-71)

Il convient de préciser qu'il n'existe pas pour l'Eglise de lieu sacré au sens d'un sacré appartenant à la nature du lieu, alors qu'il existe des lieux saints. La différence peut être illustrée par le

passage du songe de Jacob lorsque le patriarche s'exclame après la manifestation divine : « *que ce lieu est redoutable ! il n'est autre que la maison de Dieu, c'est la porte du ciel* » et qu'il marque ce lieu d'une stèle et d'un nom : Bethel, Maison de Dieu (Gn 28,17-19). Ce passage illustre le fait n'est pas sacré de sa constitution même, mais est sanctifié par la présence ou l'action de Dieu.

(DE 2008 p 8)

MISSION

De façon très légitime se font jour dans l'Eglise de puissantes requêtes communautaires qui ne sont pourtant pas sans contradiction ou ambiguïté avec la culture individualiste.

Ainsi en principe, l'appartenance communautaire s'allie avec une certaine appartenance identitaire, affective : la communauté est une façon de s'identifier, par le groupe social particulier auquel j'appartiens. Je vais rejoindre telle communauté pour ce qu'on y fait et pour ce que cela m'apporte (communauté fonctionnelle), et telle autre pour les qualités de relations qu'elle permet (communauté affective), n'y restant que si et tant qu'elle remplit mes objectifs personnels. Il y a ceux qui sont aussi membres d'une communauté parce qu'ils n'ont pas le choix ou qu'on ne leur laisse pas le choix (communauté contrainte). Ces éléments anthropologiques ne peuvent être négligés.

Or le christianisme développe en son origine une attente communautaire spécifique puisque définie idéalement par l'appartenance au Christ qui nous instaure dans une fraternité nouvelle qui ne doit rien au sang. Cette définition idéale aura pourtant à jouer avec les déterminations anthropologiques et sociologiques plus générales que l'on vient d'évoquer. En outre, cette requête communautaire est invoquée dans l'Eglise selon deux types complémentaires de réalisations idéales (et pas nécessairement compatibles en outre) : la « communauté fraternelle » et la « communauté missionnaire ». Or le territoire s'accommode mal de la requête communautaire et de ses deux types de réalisation. De fait, nos pastorales paroissiales sont comme écartelées entre la nécessité profonde de « quadriller le territoire », en particulier pour rendre accessible l'Eglise aux nombreux catholiques qui n'ont pas spécialement de requête communautaire, et l'attente à la fois fraternelle et missionnaire qui semblent désormais être la figure indispensable de l'Eglise en société sécularisée.

(DE 2020 p 64-65)

RESEAU

voir liquide, territoire et communion

TEMPS URBAINS

Le phénomène urbain suppose de la part de l'Eglise une observation particulièrement attentive et une interrogation approfondie sur les questions à portée théologique que soulève cette désormais majoritaire part de l'humanité qui « habite en ville ». Pour la première fois dans

l'histoire de l'humanité, la manière d'être au monde de l'humain est urbaine, y compris dans les espaces ruraux, au point que Pierre Donnadieu puisse employer l'expression de « ruralité urbaine ». L'aspect massif du phénomène urbain et ses implications profondes sur la culture contemporaine, la manière dont les personnes se comprennent, dont leurs relations sont médiatisées par les modes d'être et d'habiter la ville suffisent à nous convaincre de l'importance d'une réflexion théologique et ecclésiologique.

Le phénomène urbain pose d'abord de nombreuses questions anthropologiques qui interrogent immédiatement l'Eglise : celle-ci connaît-elle bien l'homme de la ville, son rapport au temps, à l'espace, aux symboles, à la relation, à l'économie, à la famille, à la différence ? Or c'est à cet homme là que l'Eglise est envoyée annoncer l'Evangile au cœur des aspects concrets de son existence humaine. En réalité, l'Eglise peut aborder avec confiance ces nouveaux rivages humains, pour la bonne raison que sa propre histoire témoigne d'une première diffusion urbaine, non seulement dans les villes mais, et cela appartient aussi à la ville, en cheminant de proche en proche, le long des voies reliant les villes. Bref, l'anthropologie de l'homme urbain n'est pas moins disponible à recevoir l'Evangile que celle de l'homme rural.

Mais l'enjeu est d'importance. Soixante ans après, l'avertissement d'Henri Mendras est toujours pertinent : *« Il ne faudrait pas que l'Eglise apparaisse liée à une civilisation qui meurt [i.e. civilisation rurale], ou tout au moins, qui n'est plus le fondement de la civilisation globale. Elle doit dominer le conflit, le sublimer, et non y être engagée »*. C'est donc un point fondamental pour l'Eglise de connaître cet homme urbain auquel elle souhaite annoncer l'Evangile.

(ICP 2015 p 67-69)

La réalité urbaine massive a profondément modifié le rapport à l'espace et à l'organisation spatiale des moyens de communication ou de réseau qui les relient entre eux. C'est une réelle opportunité missionnaire, car le mystère de l'Eglise est une manifestation de l'unique Lieu divin en la pluralité des lieux humains. L'Eglise catholique a préservé dans sa Tradition la juste articulation entre la localité concrète de l'Eglise, peuple de Dieu réuni en un lieu par l'appel de l'Esprit Saint, autour du ministère apostolique pour entendre la Parole et célébrer le Christ ressuscité, et le mystère de la communion de l'Eglise une et entière, signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain.

(DE 2020 p 79)

TERRITOIRE

Si dans la définition du code de droit canonique de 1917, le territoire faisait partie de la définition de la paroisse, dans le code de 1983, il en fait partie de façon plus indirecte. La paroisse en effet est décrite tout d'abord comme une communauté déterminée de fidèles constituée de façon stable. Mais ailleurs, il est bien précisé que le diocèse est subdivisé en paroisses.

La paroisse établit un rapport très particulier entre communauté et territoire. Le terme ne dit rien ici de la valeur des relations entre fidèles : la paroisse est une communauté à laquelle on appartient sans même le savoir puisqu'elle est déterminée par un découpage territorial auquel on doit encore se référer pour les grands moments de la vie chrétienne.

L'emploi du vocabulaire communautaire est donc ici très particulier et ne peut par lui-même répondre à l'attente pastorale de « communautés chrétiennes », et de ce que le terme porte habituellement de sens des relations ou des connaissances mutuelles. Il répond à la question : *« ou faut-il téléphoner pour faire baptiser le petit ? »* Si le territoire paroissial a un sens administratif dont les limites sont évidentes, il garde le sens missionnaire évoqué plus haut : il détermine la part d'humanité à laquelle les fidèles du Christ de la paroisse, et spécialement leurs pasteurs, sont envoyés en mission.

La grande majorité des diocèses de France ont opéré des « réformes paroissiales » à la fin du 20^e siècle. Elles comportaient un volet territorial et un volet institutionnel. (...) Cela n'a certainement pas suffi à régler la double difficulté et le double devoir qui incombe aux paroisses : être réellement missionnaire et répondre aux besoins spirituels des catholiques.

On ne peut donc nier que le territoire ecclésial vécu sera souvent bien différent du territoire ecclésiastique (diocésain ou paroissial) que l'on vient de décrire. En ce temps de mouvement, en ce temps où l'itinéraire personnel comme collectif prend le pas sur l'encadrement administratif de la carte, le territoire vécu par les fidèles (territoire ecclésial) est sensiblement différent du territoire organisé du diocèse et de la paroisse (territoire ecclésiastique).

On doit rappeler tout d'abord que toute l'Eglise n'est pas dans la paroisse, et donc qu'une partie essentielle ne relève pas du territoire qui compose une réalité très ancienne, traditionnelle et variée : les communautés religieuses et leur propre zone d'influence, les mouvements et associations de fidèles et leur propre organisation, les établissements d'enseignement catholique, les aumôneries d'hôpitaux et de prisons. Le découpage paroissial est très loin de suffire à décrire l'Eglise locale diocésaine.

Les capacités de déplacement, ainsi que le développement des moyens de communication ont naturellement augmenté de beaucoup l'importance de cette partie essentielle, mais aussi la distanciation vis-à-vis du territoire rendant en particulier possible le choix de sa communauté. La « communauté hiérarchique » qu'est la paroisse tend ainsi à devenir la « communauté associative », comme les autres réalités non ecclésiastiques non territoriales.

En outre, les questions de territoires ecclésiaux marquent particulièrement l'Eglise dans l'espace rural en montrant de façon très vive la vanité ou même l'illusion des cartographies diocésaines qui ne disent plus grand-chose de la réalité des communautés existantes, de leur implantation réelle et de leur vitalité véritable.

En monde urbain, de toute manière, la densité des réseaux a depuis longtemps relativisé l'importance territoriale. Ces remarques ne doivent cependant pas faire négliger que le territoire demeure une médiation importante de l'appartenance ecclésiale, en particulier pour la grande majorité des catholiques qui retrouve l'Eglise pour les grands temps de l'année ou de la vie.

(DE 2020 p 62-64)

Sources :

✓ DE 2008 = Documents Episcopat 2008/4 « L'Eglise en lieux et en réseaux »

✓ DE 2020 = Documents Episcopat 2020/4 « Territoires et paroisses »

✓ ICP 2015 = article dans "Transversalité" n°134 (revue Institut catholique de Paris) 2015/3



Le Mystère de l'Eglise en vitrail

Construite en 1947 pour desservir le quartier de la raffinerie, la chapelle de Lavera – dont la desserte est allégée depuis 1992 – comporte une rosace dont la dimension catéchétique est remarquable, à travers 9 médaillons.

- Au centre, le médaillon de la coupe eucharistique,

- Il est encadré par un axe vertical : au-dessus, le médaillon de la colombe présente l'Esprit Saint, don de Pentecôte. Au-dessous, le médaillon de l'agneau présente le Christ-Jésus, Agneau de Dieu, immolé pour le salut du monde.

Les autres médaillons s'articulent en binômes autour du cœur :

- Les médaillons du blé et du raisin rappellent autant « les fruits de la terre et du travail des hommes » pour l'offertoire que la révélation « Je suis la vigne et vous les sarments » (Jn 15).

- Le médaillon de la barque renvoie à l'Eglise, nouvelle arche de Noé et barque de Pierre, tandis que le médaillon des clefs évoque la parole de Jésus confiant à Pierre les clefs du Royaume (Mt 16,13-20 renvoyant à Ls 22,19-23).

- Le thème de l'Eglise, mère nourricière est présenté par les médaillons du poisson, évoquant la pêche miraculeuse, et du pélican, autre symbole du Christ, versant son sang pour le salut du genre humain.

DIOCÈSE D'AIX & ARLES

